

Racquinghem



Année 2019



Bulletin municipal n°44

SOMMAIRE

MOT DU MAIRE p 3

INFORMATIONS MUNICIPALES

Du côté des finances	p 4
Du côté des travaux	p 6
Du côté des services	p 8
Autres services	p 19
Du côté des déchets	p 20
Du côté des transports	p 22
Du côté des démarches administratives	p 24
Du côté de l'état civil	p 27
Principales décisions du Conseil Municipal	p 28

RETROSPECTIVE DES EVENEMENTS

En images p 30

ENFANCE ET JEUNESSE

L'Accueil de Loisirs	p 38
Les écoles	p 40

ASSOCIATIONS

Déclic Photos	p 42
Tir à l'Arc	p 43

UN PEU DE CIVISME

..... p 44

MANIFESTATIONS 2020

..... p 46

MÉMO

MAIRIE

Place de la Mairie
Tél. 03 21 95 43 90 - Fax 03 21 95 43 98
Email : secretariat@mairie-racquinghem.fr
Site internet : www.mairie-racquinghem.fr

Horaires d'ouverture

Période scolaire

Lundi, mercredi, jeudi : 8h- 12h 13h30-17h30

Mardi : 8h-12h / 13h30-18h

Vendredi : 8h-12h / 13h30-17h

Pendant les vacances

Du lundi au vendredi : 8h-12h / 13h30-17h

Permanences de Monsieur le Maire

Sur rendez-vous

Permanences Assistante Sociale

Sur rendez-vous au 03 21 38 11 25

LA POSTE RELAIS

Carrefour Contact - RD943

Tél. 03 91 92 63 14

Horaires d'ouverture

Du lundi au samedi de 9h à 19h

NUMÉROS UTILES

SAMU :	15
Police-secours :	17
Sapeurs-pompiers :	18
Urgence sociale :	115
Enfance maltraitée :	119
SOS violences conjugales :	3919
SOS médecins :	3624
Pharmacies de garde :	3237
Centre anti-poison :	03 20 44 44 44
Gendarmerie d'Aire sur la Lys :	03 21 39 00 17
Perception d'Aire sur la Lys :	03 21 39 05 62
Service des eaux Veolia :	09 69 36 72 61
EDF urgence dépannage :	09 72 67 50 62
GDF urgence dépannage :	0810 433 062
Urbanisme CAPSO :	03 21 93 14 44

Photo de couverture : Soirée Saint-Sylvestre

Impression : Imprimerie Mordacq - Rue Constantinople Petit Neufpré 62120 Aire sur la Lys

Edition annuelle : Année 2019



Madame, Monsieur,

1989-2019. Il y a 30 ans le mur de Berlin tombait et avec lui les restes de l'ancien monde, de la guerre froide et du communisme. Une joyeuse effervescence envahissait le peuple allemand de l'ex RDA épris de liberté, de démocratie et de consommation.

Aujourd'hui en Europe et dans beaucoup de pays du monde les murs renaissent sous une autre forme. Ils « ceinturent » un nombre grandissant d'états qui à travers le retour des nationalismes et des populismes symbolisent le repli sur soi, l'individualisme, la crainte de l'autre et en particulier des immigrés.

Ainsi l'Europe vacille, doute et jamais l'unité du continent n'a été aussi fragile. La crise migratoire et les analyses différenciées des causes et des solutions à apporter au changement climatique contrarient le sentiment d'appartenance à une Europe puissante et autonome capable demain de rivaliser avec les Etats-Unis ou la Chine.

Dans notre commune où la sérénité domine, l'année 2019 aura permis la réalisation des projets annoncés.

Ainsi la rue de Roquetoire (entre la résidence des Moulins et la rue de la Pierre) ressemble enfin à une rue praticable avec de véritables trottoirs, une visibilité accrue et une esthétique renforcée par l'enfouissement des réseaux. La sécurisation réalisée a un véritable impact sur la vitesse comme le confirme la plupart des riverains.

Le parking Deblock et ses 31 places de stationnement est opérationnel. Il complète avantageusement les aires de stationnement réalisées autour de la mairie et de l'église et facilite l'accessibilité aux services publics et de santé ainsi qu'aux commerces voisins.

A la rentrée de janvier, la cantine scolaire sera équipée d'un self-service qui permettra d'accroître la prise d'autonomie des élèves de l'école élémentaire tout en les sensibilisant au gaspillage par le tri de leurs déchets de repas. Une fontaine à eau répondra à l'interdiction de fournir de l'eau de boisson en bouteille plastique.

S'agissant des projets futurs, je m'abstiendrai de les évoquer car comme vous le savez, j'ai décidé de mettre un terme à mes fonctions de Maire en mars prochain.

En effet après 25 ans de vie municipale dont 16 en tant que Maire, j'éprouve le besoin de me recentrer sur ma vie personnelle et familiale en profitant davantage des miens.

Partagé entre la satisfaction d'avoir fait évoluer notre commune pendant toutes ces années et la frustration d'avoir encore de nombreux projets, c'est finalement la raison et la confiance en une nouvelle génération d'élus qui saura poursuivre sur la voie du progrès et de la solidarité qui se sont imposées.

Je ne ferai pas le catalogue des nombreuses réalisations qui ont transformé notre commune car vous les connaissez mais un sentiment de grande satisfaction et de fierté m'habite lorsqu'on évoque la réhabilitation de la RD943. Ce projet ambitieux et imposant qui nous a demandé audace, courage, détermination et volonté : nous l'avons fait comme bien d'autres aussi.

Alors un grand merci aux équipes d'élus qui m'ont accompagné et soutenu tout au long de ces années.

Un grand merci à vous Racquinghemoise et Racquinghemois pour la confiance que vous m'avez accordée et renouvelée à plusieurs reprises. Elle n'a d'égale que l'engagement et l'écoute que j'ai pu manifester à l'égard de chacun d'entre vous.

En ce début d'année, permettez-moi de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2020. Qu'elle vous apporte le bonheur, la prospérité et surtout la santé afin de poursuivre ensemble notre parcours de vie dans cette commune qui nous est si chère.

Votre Maire, Bernard IDZIK.



INFORMATIONS MUNICIPALES

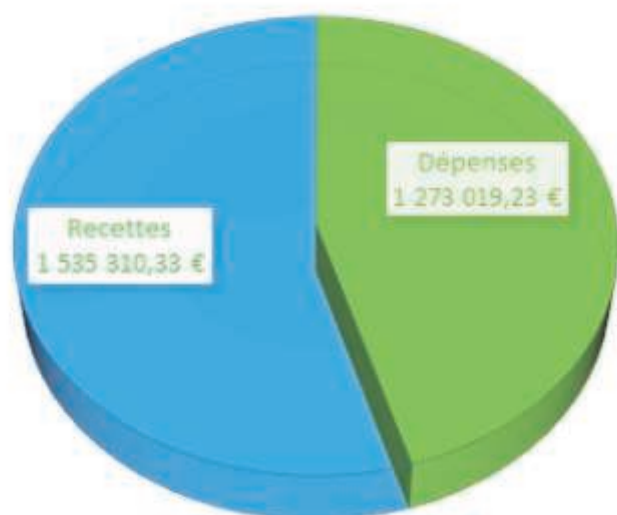
DU CÔTÉ DES FINANCES

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

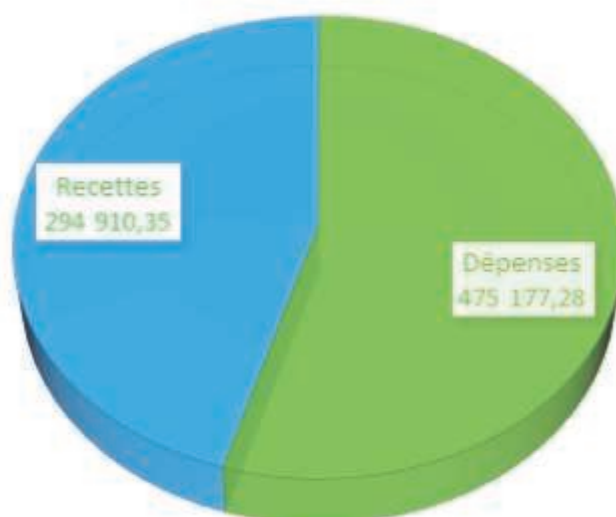
REPARTITION DES RECETTES ET DEPENSES

La clôture des comptes ayant lieu en début d'année, après la parution du bulletin municipal, nous vous présentons les dépenses réalisées et **les recettes perçues pour l'année 2018**.

SECTION DE FONCTIONNEMENT



SECTION D'INVESTISSEMENT



Résultat de clôture 262 291,10 € - Excédent de financement 166 808,49 €.

Reste à réaliser Dépenses 443 275,04 € Besoin total de financement 276 466,55 €.



URBANISME, quelques rappels

Nous vous rappelons que pour toute construction, modification, pose d'une clôture, pose d'un portail, création d'une annexe, il convient d'obtenir une **autorisation d'urbanisme** (permis de construire, déclaration préalable...).

En cas d'omission de déclaration et afin d'éviter des poursuites, nous vous invitons à vous manifester au plus tôt auprès du secrétariat de la Mairie.

URBANISME 2019

Voici le nombre de document d'urbanisme déposé en Mairie pour l'année 2019 :

- Permis de construire : 12
- Déclarations préalables : 28



BUDGET ALSH - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 REPARTITION DES RECETTES ET DEPENSES



Résultat de clôture 21 307,81 € - Excédent de financement 12 666,89 €

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2019

Section d'investissement équilibrée à 891 812,08 €.

Section de fonctionnement équilibrée à 1 510 708,55 €.

BUDGET PRIMITIF ALSH 2019

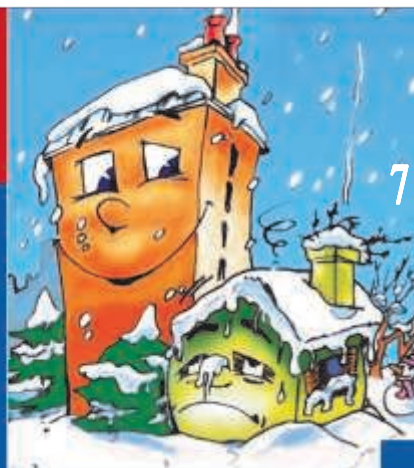
Section d'investissement équilibrée à 369,59 €.

Section de fonctionnement équilibrée à 109 650,00 €.

**Le monoxyde de carbone :
un gaz incolore, inodore
mais mortel**

■ Les bons réflexes en cas d'intoxication

- > Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres
- > Quitter les lieux
- > Appeler les secours (112) , les pompiers (18) ou le Samu (15)
- > Attendre le passage d'un professionnel qualifié avant de revenir dans le logement





INFORMATIONS MUNICIPALES

DU CÔTÉ DES TRAVAUX

VOIRIE

- [Rue de Roquetoire](#)

Achèvement des travaux de voirie et d'éclairage.



- [Rue des Genêts](#)

- Remplacement d'une partie de l'assainissement (maîtrise d'ouvrage CAPSO).
- Création d'un parking.



- [Rue de Cassel](#)

- Implantation d'un radar pédagogique (vitesse excessive),



- Grattage partiel de la chaussée, remise en état en enrobé et mise en peinture d'une bande rouge pour éviter le dépassement (maitrise d'ouvrage du Conseil Départemental).



- [Rue des Bruyères](#)

- Réalisation d'un parking de 30 places (anciennement maison Deblock).



- Démolition de la maison Leroy avant aménagement ultérieur de l'intersection.



BATIMENTS COMMUNAUX

Changement de tous les tubes néons par des LED salle polyvalente et aux écoles (économie d'énergie).

- Eglise

- Mise en place d'une rampe d'accès et d'une double porte s'ouvrant sur l'extérieur.
- Remplacement de la porte de la sacristie et pose d'un pare pierres.



- Salle Jean Lefebvre

- Mise en peinture de la porte de la chaufferie.
- Salle du RAM : sécurisation des installations, pose d'anti-pince doigts, mitigeur et rideaux.



- Ecole Primaire

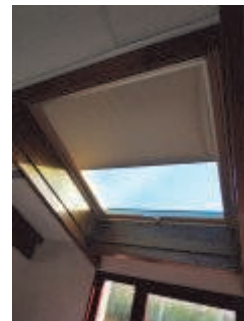
- Remplacement du mobilier dans la classe de Mme Wadoux et pose d'étagères chez M. Declerck et Mme Barbier.
- Préparation d'une salle pour dédoublement de classe : plafond suspendu, mise en peinture des murs et boiseries ; occultations des fenêtres ; ajout de prises électriques ; achat d'un tableau blanc interactif (TBI).

- Ecole Maternelle

Réparation du plafond du dortoir suite aux fuites d'eau.

- Cantine

- Pose de stores.
- Remplacement de la porte d'entrée.
- Installation d'un self adapté.



ASSOCIATIONS

- Pétanque

Remplacement des planches du terrain.

- Stade de foot

-Remplacement de la porte du club house après effraction et des prestos des douches vestiaires.

- Tennis

Changement du ballon d'eau chaude.

- Club canin

Achat d'un bungalow pour salle de réunion.

- Etang de pêche

Restructuration de la disposition de locaux.



INFORMATIONS MUNICIPALES

DU CÔTÉ DES SERVICES

SERVICES PERISCOLAIRES



Le groupe scolaire « Les Landes » se situe Rue des Bruyères.
Les cours ont lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h45 à 16h15.

Ecole Élémentaire

Tél : 03-21-12-20-90
Directeur : Olivier BULTEL
Nb d'élèves : 141

Ecole Maternelle

Tél : 03-21-12-20-93
Directrice : Nathalie WARYN
Nb d'élèves : 98



⇒ LA GARDERIE - 03 21 12 90 94

Elle est implantée sur le site du groupe scolaire.
Elle fonctionne les **lundi, mardi, jeudi et vendredi**.

Elle est ouverte de 7h à 8h30 le matin et de 16h15 à 18h30 le soir.

Pour le paiement, vous recevrez un titre de la perception.

Tarif : Année scolaire 2019-2020 :

1 € le matin
1 € le soir

⇒ LA CANTINE - 03 21 12 20 96

Les réservations (de tickets datés) doivent se faire **en Mairie une semaine à l'avance uniquement les mardis** (calendrier disponible en Mairie ou sur notre site internet).

Pas de ventes pendant les vacances scolaires

Tarif : Année scolaire 2019-2020 : 3.05 €

⇒ LE TRANSPORT SCOLAIRE

Il est mis en place afin d'acheminer les enfants inscrits au groupe scolaire « Les Landes ».
L'inscription des enfants à l'utilisation de ce service se fait par inscription en Mairie, pour l'année scolaire prioritairement ou occasionnellement.

Il fonctionne les **lundi, mardi, jeudi et vendredi matin et soir**.

Pour le paiement, vous recevrez un titre de la perception après chaque période de vacances afin de vous acquitter des sommes dues.

Tarifs : Année scolaire 2019- 2020 :

Nb d'enfants par famille	Coût par échéance	Transport occasionnel
1 enfant	13,59 €	2 €
2 enfants	23,79 €	3,50 €
3 enfants	30,63 €	4,50 €
4 enfants	30,63 €	4,50 €



◆ SERVICES EXTRA SCOLAIRES - L' accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) 07 76 82 44 99

L'accueil de loisirs fonctionne dans les locaux scolaires pendant les petites et grandes vacances (sauf pendant les vacances de Noël). Les dossiers d'inscriptions sont à retirer en Mairie ou téléchargeables sur le site internet www.mairie-racquinghem.fr. Ils sont valables pour une année scolaire.

Il fonctionne de 9h30 à 17h30 repas compris. L' inscription se fait à la semaine.

Un acompte par semaine et par enfant sera demandé lors des réservations semaines. Le solde est facturé à la fin du centre.

Une garderie fonctionne chaque jour matin (7h30-9h30) et soir (17h30-19h).



Chaque groupe d'âge a son planning d'activités bien défini dès le début du centre. Toutes les inscriptions se font aux périodes définies dans le tableau « mémo » découpable ci-dessous.



Mémo Accueil de Loisirs 2020

PERIODES	VACANCES	INSCRIPTIONS EN MAIRIE (aux horaires d'ouverture)
HIVER (2 semaines)	Du Lundi 17/02 au Vendredi 28/02	Du Lundi 27/01 au Vendredi 31/01
PRINTEMPS (2 semaines)	Du Lundi 14/04 au Vendredi 24/04	Du Lundi 23/03 au Vendredi 27/03
ETE (5 semaines)	Du Lundi 06/07 au Vendredi 07/08	Du Lundi 11/05 au Vendredi 15/05 et Du Lundi 25/05 au Vendredi 29/05
AUTOMNE (2 semaines)	Du Lundi 19/10 au Vendredi 30/10	Du Lundi 28/09 au Vendredi 02/10

Tarifs, horaires et règlement consultable sur le site internet.

DEVENIR ANIMATEUR

Pour devenir animateur enfant, il existe à la fois des diplômes non professionnels (Bafa) et des diplômes professionnels (CPJEPS AAVQ ex Bapaat).

Pour animer et encadrer des jeunes de manière occasionnelle, il faut avoir au moins le **BAFA** (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur). Il n'y a pas de condition de diplôme pour s'inscrire à la formation générale, mais il faut avoir 17 ans révolus au premier jour de la session de formation générale. Le Bafa se compose d'une session de formation générale de 8 jours (principalement axé sur la théorie) suivie d'un stage pratique et d'une session d'approfondissement ou de qualification.

SERVICES PETITE ENFANCE

⇒ ROUL'BOUTCHOU



Roul'Boutchou est un service de garde de proximité itinérant encadré par une équipe de professionnels de la petite enfance, qui offre aux familles un mode de garde occasionnel ou régulier. Il contribue à l'éveil et à l'épanouissement de l'enfant et, à faciliter les premières séparations.

Pour qui ?

Pour les enfants de 3 mois à 4 ans (et jusque 6 ans pour les enfants porteur de handicap) non scolarisés, pour une heure, une demi-journée, occasionnellement ou régulièrement.

Pour quoi ?

- Pour faire des activités d'éveil adaptées à son âge et à ses besoins (motricité, puzzles, peintures, jeux de construction et d'imitation, livres...)
- Pour apprendre à jouer ensemble
- Pour apprendre les règles de collectivité
- Pour répondre aux questions des familles concernant la vie d'un jeune enfant (sommeil, diététique, jeux, hygiène...)

C'est aussi la possibilité pour les parents de se libérer quelques heures.

Son fonctionnement

Le Roul'Boutchou est installé dans 4 lieux d'accueil différents mis à disposition par les communes. Ces salles sont adaptées à la spécificité de l'accueil du jeune enfant, respectant son rythme et ses besoins. Un véhicule aménagé est utilisé à Racquinghem, il transporte le matériel nécessaire à la création d'un espace d'accueil et de jeux.

Les tarifs

Ils sont établis en fonction de vos revenus et du nombre d'enfants à charge

Contact : Marie DE ZUTTER - 06 87 96 80 82
bebebus@ca-pso.fr



Quand et où ?

LUNDI

Grand Rue
MAMETZ
De 8h30 à 17h30

MARDI

Salle Jean Lefebvre
RACQUINGHEM
De 8h30 à 17h30

MERCREDI

Ecole Maternelle
ECQUES
De 8h30 à 17h30

JEUDI

Place de la Mairie
ROQUETOIRE
De 8h30 à 17h30

⇒ LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

Le RAM site d'Aire sur la Lys, géré par la CAPSO, est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges au service des parents, des jeunes enfants, des professionnels de l'accueil de la petite enfance. Les animatrices, Aurélie HERRENG et Andréa LETENDART accueillent lors de permanences ou sur rendez-vous les parents et les professionnels de la petite enfance afin de répondre aux besoins.

Les assistant(e)s maternel(le)s

- Informer de vos droits et devoirs
- Vous permettre de rencontrer d'autres assistant(e)s maternel(le)s
- Vous accompagner dans votre métier

Les parents

- Faciliter la recherche d'un mode d'accueil pour votre enfant
- Informer de vos droits, de vos devoirs et obligations d'employeur en cas de recours à un (e) assistant(e) maternel(le)
- Vous accompagner dans l'accueil de votre enfant



Les enfants

Lors des ateliers d'animation et d'éveil

- Rencontrer d'autres enfants
- Faire de nouvelles expériences au sein d'un espace ludique adapté et sécurisé

Les ateliers sont destinés aux enfants accompagnés de leurs assistant(e)s maternel(le)s. Ils permettent à l'enfant de partager un moment privilégié de jeux et d'éveil .

◆ Racquinghem :

Les 1ers et 3èmes et 5èmes vendredis de chaque mois de 9h30 à 11h30 - Salle Jean Lefebvre pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leur assistant(e) maternel(le).

Permanence à Racquinghem

(Salle polyvalente)

Lundi : 13h30 –17h

Pas de permanence pendant les vacances scolaires

Contact : Aurélie HERRENG

Tél : 03-21-11-69-43

06-88-03-25-99

ram-airesurlalys@ca-pso.fr

⇒ **LA CRECHE HALTE GARDERIE (Multi-Accueil)**

Elle est située au nouveau Quai à Aire sur la Lys à côté de l'école maternelle. Elle ouvre ses portes dès 7h30 le matin jusqu'à 18h30.

L'équipe est composée de professionnelles de la petite enfance qualifiées qui permettent à l'enfant de grandir sereinement en répondant à ses besoins et en lui proposant diverses activités (motricité, activités sensorielles, comptines...).

Combien ça coûte ?

Les tarifs sont établis en fonction des revenus et du nombre d'enfants à charge.

Comment s'inscrire ?

Sur rendez vous au multi-accueil

Contact : Mélanie QUIGNON

Tél : 03-74-18-21-01

Port : 06-30-56-88-90

m.quignon@ca-pso.fr

⇒ **CONSULTATION D'ENFANTS**



Dans le cadre de ses missions de Protection Maternelle et Infantile, le Conseil Départemental du Pas de Calais organise des consultations d'enfants sur tout le territoire.

La commune de Racquinghem bénéficie de ce service gratuit ouvert aux enfants de 0 à 6 ans,

le 4ème vendredi de chaque mois de 9h30 à 11h Salle Jean Lefebvre.

Ces consultations sont assurées par des professionnels de la petite enfance : une puéricultrice du service PMI de la Maison du Département Solidarité de l'Audomarois et un médecin proposent aux parents un suivi médical de leurs enfants (consultation de prévention, vaccination...) et des conseils sur l'alimentation, le sommeil, le développement psychomoteur.... Une animatrice enfance et famille aussi présente pour l'éveil des enfants.

Contact : Mme LE LOSTEC, puéricultrice, Maison du Département de l'Audomarois, Site d'Arques, 25 avenue du Général de Gaulle, 62510 ARQUES. Tél : 03-21-38-11-25

Calendrier des consultations d'enfants 2020

- 24 janvier - 28 février - 27 mars - 24 avril
- 26 juin - 24 juillet - 25 septembre
- 23 octobre - 27 novembre



LES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S DE RACQUINGHEM

Madame ANSEL PENIN Véronique	16 Rue du Choquel	03.21.93.98.39
Madame BAUDUIN RYS Astrid	17 Rue des Peupliers	03.21.39.87.52
Madame BLOT HANNOTEL Elodie	16 Rue des Sapins	06.87.43.91.45
Madame CADIX FONTAINE Hélène	67 Rue de Roquetoire	06.08.96.57.10
Madame CHATILLON LAGREE Carole	5 Rue Herber	03.21.12.53.40
Madame COSGUN Amandine	155 Rue de Cassel	03.21.11.17.76
Madame DEFRANCE DELPIERRE Maryline	5 Chemin des Flamands	03.21.93.03.51
Madame DOISE DEGRYSE Malvina	25 Rue de la Pierre	03.21.12.88.59
Madame DUCATEZ HULEUX Nathalie	10 Rue des Merles	03.21.95.23.77
Madame FAUQUEUR LIMOSIN Dominique	1 Rue des Bruyères	03.21.12.45.08
Madame FILBIEN LOEULLIER Florence	8 Allée des Marronniers	03.21.95.97.96
Madame FOURNIER Hélène	15 Rue des Flamands	06.19.53.00.62
Madame GUILLE BREBION Isabelle	36 A Rue des Bruyères	03.21.38.14.48 06.83.85.75.25
Madame GUILMAIN Maïté	34 Rue de Roquetoire	03.21.12.86.91
Madame JOLY FERLIN Sandrine	150 A Rue de Roquetoire	03.21.12.68.96
Madame KEURINCK MOS Marie-Laure	5 Rue des Bleuets	06.10.97.39.87
Madame LECOUSTRE WAROT Carol	3 Allée des Mûres	03.21.95.70.33 06.22.02.07.02
Madame LEFEBVRE VAN ENGELANDT	112 Rue de Roquetoire	03.21.38.18.46
Madame MAERTEN DASSONNEVILLE Lynda	3 Allée du Muguet	03.21.38.39.98
Madame MANIEZ BLOT Audrey	4 Impasse Candaes	06.58.44.53.00
Madame MERLIN Elodie	147 Rue de Roquetoire	06.23.01.63.83
Madame MOERKERKE Amélie	11 Rue Herber	06.59.59.34.42
Madame PLOCKYN Stéphanie	44 Rue des Sapins	06.99.18.54.12
Madame PUCHOIS HUDELLE Brigitte	4 Rue Valentin Denoyelle	03.21.93.47.87
Madame REBERGUE FARDOUX Marie-Pierre	26 Rue du Choquel	03.21.95.90.95
Madame RIBEIRO NORMAND Anita	15 Rue Herber	03.21.12.69.05
Madame RUGUET Nathalie	4 allée du Muguet	03.21.95.62.09

◆ SERVICES CULTURELS

⇒ LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

03 21 12 02 53

Elle est située au Groupe scolaire « Les Landes »
- Rue des Bruyères.

Horaires : lundi et vendredi de 16h à 18h
mercredi de 14h à 18h

Mail : bibliothequeracquinghem@gmail.com



Gratuit pour tous les lecteurs habitants ou non la commune.

Elle fait maintenant partie du réseau des bibliothèques d'agglomération du pays de Saint-Omer.



La bibliothèque 24h sur 24

Le portail documentaire de la BAPSO établit le lien entre le lecteur, les sections et le réseau.

On y trouve un catalogue commun pour le réseau des bibliothèques ainsi qu'une page dédiée à chaque bibliothèque du réseau. Les utilisateurs peuvent rechercher des documents et les réserver. Ils peuvent aussi gérer leur compte avec la possibilité de prolonger leur prêt. On y trouve, enfin, la bibliothèque numérique (numérisation de manuscrits, livres anciens, presse ancienne...) la presse et les ressources numériques en ligne...

<http://www.bibliotheque-agglo-stomer.fr/>

⇒ LA BOÎTE À LIRE



Une boîte à lire, c'est simple : il s'agit d'une petite bibliothèque de rue en libre accès où l'on peut déposer ou retirer un livre pour faire partager à d'autres le plaisir de sa lecture ou de prendre simplement l'un de ceux déjà en place.

Ce service est totalement gratuit, aucune inscription n'est nécessaire et les ouvrages peuvent être redéposés dans n'importe quelle boîte à lire mise à votre disposition. Depuis 2016, une cinquantaine de boîtes à lire ont été implantées sur de nombreuses communes.

Elle est installée parking de la mairie.



⇒ LE CONSERVATOIRE

Musique, danse, théâtre et art

De l'initiation à la formation pré-professionnelle, le conservatoire, fort de ses 140 enseignants, dispense l'enseignement des techniques, connaissances et moyens d'expression permettant une pratique de haut niveau ou l'acquisition d'un métier en musique, danse, théâtre et art.

Le conservatoire offre à chacun la formation qui lui convient, de l'épanouissement individuel à la recherche d'un apprentissage performant. Ses 12 sites sont répartis dans toute l'agglomération de Saint-Omer à Aire-sur-la-Lys.

Le conservatoire est également très impliqué dans l'éducation artistique et culturelle au service de tous les publics, de l'hôpital à l'école de la 2ème chance, des structures médico-sociales aux communes les plus éloignées des centres urbains.

Les tarifs sont très incitatifs et permettent à tous les publics d'y accéder. Plus d'infos :

<http://conservatoire.ca-pso.fr/>

⇒ CINEMA ET ESPACE CULTUREL AREA

L'Espace Culturel d'agglomération Area accueille depuis 1995 : cinéma (séances publiques et scolaires), ateliers théâtre, concerts, théâtre, conférences, spectacles...

D'une capacité de 266 places en gradin, la salle est accessible aux personnes à mobilité réduite. Le cinéma de la CAPSO propose des séances la première semaine de chaque mois de septembre à juin (4€ par personne).

3 films (répartis sur 5 à 7 séances) sont proposés chaque mois en prêtant une attention particulière à la diversité des publics et des films sélectionnés. L'Area participe également aux dispositifs cinématographiques scolaires et

accompagne certains projets et festivals : CinéSoupe, Les rencontres cinématographiques de CORENS, Petits Films pour Petits Bouts...

L'Atelier Théâtre, intégré au conservatoire y dispose d'un espace dédié et permet aux jeunes de 8 à 18 ans de s'initier et de se perfectionner à la pratique théâtrale.

◆ SERVICES SPORTIFS

La commune dispose de deux stades de foot, d'un city stade, un dojo, un court de tennis couvert et un non couvert, un boulodrome, un terrain de tir à l'arc et un terrain d'éducation canine .



Les associations Racquinghemoises

	Président(e)	Téléphone
SPORTIVES		
BOULE RACQUINGHEMOISE	J-Paul EVRARD	03-21-93-71-03
CH'TITE COUNTRY	LEDOUX Laurène	06-05-28-65-92
CYCLO CLUB	Elisabeth VERBEKE	03-21-93-30-70
FASILA DANSER	Didier LECLERCQ	06-50-04-08-95
GYM DETENTE	Francoise LEFEBVRE	/
JEUNESSE SPORTIVE DE RACQUINGHEM (Football)	Mickael PUCHOIS	06 27 65 49 36
JUDO CLUB	Nicolas KEURINCK	06-89-78-18-93
KARATE	Alain BAUDUIN	03-21-95-20-34
LION'S DARTS (Fléchettes)	Karine DEBLOCK	06-66-99-46-97
PÊCHE	Nicolas GAY	06-66-39-11-44
TENNIS	Fabrice RAMBOUR	03-21-95-81-07
TIR A L'ARC (Société Saint-Luc)	Dominique MAQUAIRE	06-61-04-14-07
TIR A LA CARABINE	Sébastien PRUVOST	06-72-02-87-24
LOISIRS		
AEP SAINT-LOUIS	Francine CAINNE	03-21-93-72-68
A L'ASSO DES COULEURS	Elisabeth VERBEKE	03-21-93-30-70
CLUB CANIN	Francis CASTELAIN	03-21-95-15-03
CLUB JOIE DE VIVRE	Gilbert CUEGNET	/
COMITE DES FÊTES	Maryline DEFRANCE	06-75-99-04-67
COUTURE	Paulette ANSEL	03-21-93-61-47
DECLIC PHOTO	Michel BARBIER	03-28-43-27-47
FORCE DE VAINCRE	Jonathan QUEVAL	07-70-72-56-04
LES BRUYERES (Société de Chasse)	Daniel RINGOT	03-21-95-99-55
L'HIRONDELLE (Société de Chasse)	Philippe LEFEBVRE	/

LE SAVIEZ VOUS : VOTRE ASSOCIATION 100% EN LIGNE !

Pour créer, modifier ou dissoudre votre association, gagnez du temps : faites vos démarches en ligne sur : Service-Public-Asso.fr

Ce service est proposé aux usagers pour simplifier leurs démarches : cette procédure est 100% numérique est à la fois plus rapide, permet un traitement administratif accéléré et correspond à une démarche éco-responsable (pas de papier, pas d'entre, pas de déplacements).

Par ailleurs, ce service est accessible 24h/24, a une valeur juridique identique à celle d'une démarche au guichet et génère un accusé de réception une fois que le dossier est complet.

Un « point numérique » est à votre disposition en Sous-Préfecture de Saint-Omer du lundi au vendredi de 9h à 12h et au 03.21.11.12.33. Deux médiateurs numériques sont à la disposition des responsables associatifs et de tous ceux qui souhaiteraient être accompagnés dans la réalisation de leurs démarches liées aux Associations sur Internet.



Les services sportifs de la CAPSO

Une politique sportive a été mise en place en 2018. Elle repose sur trois axes. Le premier est le soutien aux clubs structurants et résidants. On compte sept clubs structurants :

- l'Aa Lys (gymnastique, fitness et danse en milieu rural),
- l'AMGA (gymnastique),
- le BCBSO (basket),
- Le Volant Airois (badminton),
- le SCRA (rink-hockey),
- l'USSO (football)
- le RCA (rugby)
- et deux clubs résidants : le canoë-kayak club et l'aviron audomarois.

Le deuxième axe de cette politique est la création de pools sportifs qui se traduit par la mutualisation de moyens humains ou matériels pour des associations de disciplines semblables ou connexes.

Enfin, le troisième axe est le soutien aux manifestations sportives d'intérêt local, national ou international à raison d'une manifestation par an et par discipline.

En 2018, la CAPSO dans le cadre de sa politique sportive a soutenu plus d'une dizaine d'associations pour l'organisation de manifestations.

⇒ LES PISCINES

1 . Complexe aquatique Aqualys à Aire,

Aqualys en détail :

- Un espace aquatique pour la pratique sportive et ludique comprenant un bassin sportif de 25 m avec 6 couloirs, un bassin mixte d'apprentissage/balnéo, une pataugeoire balnéo/ludique et d'un solarium.

- Un espace bien être comprenant un espace relaxation, un jacuzzi chauffé à 34°, deux saunas d'une chaleur sèche allant de 80 à 90° et la possibilité de « douche froide nordique ».
- Des activités pour toute la famille avec des cours d'aquagym, aqua slim, aqua stretch, aqua cycling, aqua fitness, aqua power et aqua circuit training, des séances pour les tout-petits avec les bébés nageurs de 6 mois à 4 ans, le jardin aquatique pour les 4 à 5 ans, l'école de natation pour les enfants de 6 à 12 ans et des cours de natation pour les adultes pour l'apprentissage, le perfectionnement et l'aquaphobie.

2 . Piscine communautaire d'Arques

3 . Complexe sceneo à Longuenesse

Le complexe aquatique permet d'accueillir tous les publics, des scolaires aux sportifs de haut niveau en passant par les familles et les groupes d'amis !

Des bassins d'apprentissage au toboggan, de la lagune ludique à l'espace bien être, tout a été pensé pour profiter à 100% des équipements les plus modernes du loisir aquatique.

SCENE0 en détail :

- 1 100 m² de plans d'eau dont un bassin sportif de 625 m² et 10 couloirs homologués par la fédération française de natation.
- Un bassin ludique de 300 m² équipé de banquettes massantes, cascades d'eau, rivière à contre-courant, un toboggan, une lagune de jeux et un bassin d'apprentissage de 130m² complètent l'offre aquatique.
- Un espace bien-être de 600 m² comprenant hammam, spa, sauna, salle de glace et salle de fitness permet en outre de prolonger l'expérience SCENE0.

→ LES SENTIERS BALISES

La CAPSO gère 3 types de sentiers balisés



1 . Les sentiers de randonnée pédestre

Commune de départ	Nom du sentier	Lieu de Départ	Nombre de Km
AIRE-SUR-LA-LYS	Le Marais	Bd de la Manutention	9,5
AIRE-SUR-LA-LYS	Entre Lys et Canal	Bassin des 4 Faces	10,6
AIRE-SUR-LA-LYS	Le Bruveau	Bd de la Manutention	11,2
AVROULT	Le Puits des Templiers	Église	11,5
BELLINGHEM (INGHEM)	Les Bosquets	La Place	7,5
BLENDECQUES	Le Longatte	147 rue Jean Jaurès	7,4
BLENDECQUES	L'Arbre Hardi	147 rue Jean Jaurès	14,1
CLAIRMARAIS	La Cuvette	La Grange Nature	17
DELETTES	Les Bonniarts	Église	10,2
FAUQUEMBERGUES	Les Faucons	Aire de co-voiturage de St-Martin-d'Hardinghem	13,8
FEBVIN-PALFART	Le Puits sans Fond	Église	10,6
HEURINGHEM	Le sentier Perdu	Mairie	13,7
MAMETZ	Les Trois Clochers	Église	11,5
MERCK-SAINT-LIÉVIN	Les Écoliers	Église	7,5
QUIESTÈDE	Laprée	Église ou Parking D 195 (5 R de la Morande)	6,5/8,5
RACQUINGHEM	Le Sentier d'Hugo	Parking salle communale (2 R de la Pierre)	10,5
RECLINGHEM	Les Romains	Église	8
RENTY	Le Charles Quint	Église	11,6
ROQUETOIRE	La Vallée	Mairie	10
ROQUETOIRE	Les Héringaux	Mairie	13,2
SERQUES/TILQUES	Le Lansbergh	Église (SERQUES) / Pont de la Guillotine (TILQUES)	7,3/6
THÉROUANNE	Les Morins	4 Chemin de Bomy	14,3
THÉROUANNE	Les Batailles	4 Chemin de Bomy	9,2
TOURNEHEM-SUR-LA-HEM	La chapelle Saint-Louis	Place Mahaut d'Artois	9,5
TOURNEHEM-SUR-LA-HEM	Le Bois d'Elloo	Place Mahaut d'Artois	15,2
WITTES/AIRE-SUR-LA-LYS	La Melde	Parking Louis Vicart/Bassin des 4 Faces	9,4

DEFIBRILLATEURS sauver des vies à la portée de tous

La ville est équipée de 2 défibrillateurs.
Le **premier** a été placé en façade de la **mairie**,
le **second** dans le hall de la **salle Jean Lefebvre**.





2 . Les sentiers VTT (labellisés FFC et balisés)

Sentiers VTT labellisés FFC

N°	Commune de départ	Nom du sentier	Lieu de Départ	Nbr Km
1	CLAIRMARAIS	La Cuvette	La Grange Nature	17,1
2	CLAIRMARAIS	Le Clitre	La Grange Nature	16,1
3	TOURNEHEM-SUR-LA-HEM	La chapelle Saint-Louis	Place Mahaut d'Artois	10,5
4	TOURNEHEM-SUR-LA-HEM	Le Bois d'Elloo	Place Mahaut d'Artois	15,1
5	HOULLE	Au fil de la Houlle	Église	12,3
6	ÉPERLECQUES	L'orée du bois	Mairie	17,6

Sentiers VTT balisés

Commune de départ	Nom du sentier	Lieu de Départ	Nbr Km
FAUQUEMBERGUES	Les Pommiers / Variante courte	Aire de co-voiturage de ST-Martin-d'Hardinghem	42/24

3 . Les sentiers équestres

Commune de départ	Nom du sentier	Lieu de Départ	Nbr Km
CLAIRMARAIS	Le Rostat	La Grange Nature	16,1

⇒ LA FÊTE DU SPORT

La Fête du Sport est un rendez-vous annuel organisé par la CAPSO, pour découvrir et s'initier à de nombreuses activités sportives.

La manifestation se déroule le premier week-end de septembre sur deux jours avec plus de 70 associations, représentant plus de 40 disciplines sportives, établies sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération.

Agility	Football	Rink-Hockey
Athlétisme	Golf	Rock'n roll
Aviron	Gym / Trampoline	Rugby
Badminton	Handball	Self-Défense
Basketball	Hiit pilates	Sports Nautiques
Baby gym	Hip Hop	& Activités Aquatiques
Body combat	Hockey	Step
Boxe	Judo	Tennis
Capoeira	Ju-jutsu	Tennis de table
Colombophilie	Karaté shotokan	Tir à l'Arbalète
Course à pied	Karaté taï – Jitsu	Zumba
Cyclisme	Kayak	Tir à l'Arc sur cible
Danse / Fitness	Kuduro	Tir à l'Arc sur Perche
Danse en ligne	Majorettes	Tir à la Carabine
Danse Latine	Pêche	TWIRLING
Danse Moderne	Piloxing	Volleyball
	Pound	

Une activité physique adaptée et régulière...

- diminue les risques de maladies cardiovasculaires, d'hypertension, de diabète
- diminue les risques de développer certains cancers
- participe à la création et au maintien du lien social
- prévient la perte d'autonomie
- aide à la prévention des chutes et de l'ostéoporose
- améliore le souffle, la qualité de vie, la qualité du sommeil et l'humeur

Pour obtenir un effet bénéfique sur la santé

la recommandation officielle est de marcher 30 mn par jour
 mais dès que vous reprendrez un minimum d'activité physique,
 vous en sentirez des bienfaits !

INFORMATIONS MUNICIPALES

AUTRES SERVICES



⇒ LIVRAISON DE REPAS A DOMICILE

La société "Yanni'Cuisine" assure le service de portage de repas à domicile.

YANNI' CUISINE. ZI LIEU DIT LE GRE. 62380 WAVRANS SUR L'AA.

Téléphone : 03 21 95 64 47 / 06 32 98 94 92.

Mail : contact@yannicuisine.fr

Le portage de repas à domicile permet aux personnes âgées ainsi qu'aux personnes handicapées de recevoir les repas de la journée, livrés généralement le matin, du lundi au vendredi et déposés directement dans le réfrigérateur.

POURQUOI FAIRE APPEL AU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE ?

LE PORTAGE DE REPAS = BIEN SE NOURRIR SANS CUISINER

⇒ LOCATIONS DE SALLES

<u>Salle Polyvalente</u>	Racquinghem	Extérieur
Grande salle	410 €	510 €
Grande salle + cuisine	524 €	640 €
Supplément Bar	40 €	45 €
Supplément 2ème jour	90 €	95 €

<u>Salle Communale</u> (pas de location le soir)	Racquinghem	Extérieur
	150 €	200 €

Le tarif de la salle Jean Lefebvre comprend la location du lave vaisselle (si location de la cuisine) ainsi que la mise à disposition de la vaisselle, de tables rondes et de mange-debout.

<u>Tentes de réception</u>	5m x 5m	5m x 15m
Usage privé	60 €	150 €
Usage commercial	100 €	250 €

INFORMATIONS MUNICIPALES

DU CÔTÉ DES DECHETS



CHANGEMENT

au 01/01/2020



Collecte des déchets ménagers, recyclables et végétaux

⇒ Les ordures ménagères

**Passage chaque vendredi
dès 5h15 le matin**

Chaque usager est équipé d'une poubelle à couvercle gris ou vert pour les ordures ménagères. Les déchets non recyclables sont des déchets résiduels.

Les déchets à mettre dans la poubelle sont :

Films de suremballage plastique, sacs en plastique, rasoirs en plastique, pots de crème fraîche et de yaourts, coton à démaquiller, mouchoirs en papier, vitres, miroirs, vaisselles, emballages souillés, sachets de thé, sacs d'aliments pour animaux, berlingots de lessive, polystyrène, restes de repas, papier peint, couches, ...

⇒ Le tri sélectif (carton et plastique)

**Passage le jeudi
dès 5h15 le matin
Semaines impaires**

Chaque usager de la CAPSO est équipé d'une poubelle à couvercle jaune afin d'y déposer les emballages ménagers et des journaux magazines. Le volume du bac est adapté en fonction de la taille du foyer.

Les déchets à mettre dans la poubelle sont :

Le plastique : les bouteilles d'eau, de lait, d'huile alimentaire, les flacons de beauté, de shampoing, de gel douche, flacons de produits ménagers...

Le métal : les bombes d'aérosol, les boîtes de conserve, les boîtes de boisson, les barquettes en aluminium...

Les briques alimentaires : briques de lait, soupe et jus de fruits,...

Le papier et le carton : les emballages de biscuits et de céréales, les boîtes de lessive, les journaux et les magazines, le papier, le carton...

⇒ Le verre (en apport volontaire)

La collecte du verre s'effectue en apport volontaire. La commune dispose de 9 containers à verre. Vous pouvez donc y déposer **vos bouteilles, pots et bocaux en verre sans capsule, ni bouchon, vidés de leur contenu**. Il est interdit de déposer le verre dans les poubelles à couvercle gris ou jaune ainsi qu'aux abords des containers.

⇒ Les déchets végétaux

**Passage le mercredi
dès 5h15 le matin
Du 1er avril au 31 octobre.**

⇒ Les encombrants

La collecte aura lieu le **23 Mars 2020** (inscription obligatoire en mairie 1 semaine avant).

Collecte à la demande (20€).

0 800 676 053 Service à appel gratuit

Merci de bien vouloir sortir vos bacs la veille au soir et de les rentrer en dehors des jours de collecte.

Retrouvez votre calendrier sur www.ca-pso.fr/dechets

Les déchèteries

<http://www.smla.fr>

 03.21.12.10.33

La déchèterie la plus proche se trouve Parc d'activités Saint-Martin – 62120 AIRE-SUR-LA-LYS -
Tél : 03-21-98-78-55.

Autres sites accessibles :

- **Arques** : Zone du Lobel - 03.21.12.90.21
- **Lumbres** : avenue Bernard Chochoy - 03.21.12.84.05
- **Longuenesse** : Route des Buyères - 03.21.93.13.26
- **Tatinghem** : Rue du Bras - 03.21.12.10.33
- **Dennebroeucq** : « Le Glein » - 03.21.95.99.25

Les horaires d'ouverture sont les mêmes pour toutes les déchèteries de la SMLA.

HORAIRES D'ETE (de mi avril à mi octobre)

Le Lundi : fermé le matin
13h30 - 18h45

Du mardi au samedi : 9h00 - 11h45
13h30 - 18h45

Dimanche : fermé.

HORAIRES D'HIVER (mi octobre à mi avril)

Lundi : fermé le matin
14h00 - 17h30

Du mardi au samedi : 9h00 - 11h45
14h00 - 17h30

Dimanche : fermé.

Accès au site : les usagers doivent présenter les justificatifs suivants :

- un justificatif de domicile indiquant le lieu de résidence,
- une pièce d'identité au même nom que sur le justificatif de domicile.
- Professionnels : protocole de sécurité.

Info

Les pneus sont pris en déchèterie (sauf celles D'Arques et Tatinghem). Les usagers peuvent en amener 4 maximum et ceux-ci doivent être propres, non coupés et déjantés.





INFORMATIONS MUNICIPALES

DU CÔTÉ DES TRANSPORTS



RAPPEL HORAIRES BUS OSCAR LIGNE 511

➔ Vers Isbergues (du lundi au samedi)

Point d'arrêt	Horaires			
Belle croix	8h22	13h04	15h54	18h43
Centre	8h24	13h06	15h56	18h44

➔ Vers Saint-Omer (du lundi au samedi)

Point d'arrêt	Horaires			
Centre	7h17	9h30	14h24	17h22
Belle croix	7h18	9h32	14h26	17h24

TARIF

Gratuit pour les moins de 19 ans le mercredi et samedi après-midi et pendant les vacances scolaires.

1€
/ trajet

Valable également avec le PASS JEUNES Mouvéo !



* Hors les lignes 610, 611, 611 bis (uniquement avec l'attribution d'un justificatif délivré par la CAPSO) et l'ensemble des lignes régulières Mouvéo sans transport à la Demande.

ASTUCE

Avant de voyager, vérifiez les horaires et les points d'arrêt sur Mouvéo

<https://mouveo.ca-pso.fr>

UNE QUESTION ?

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le service transport de la CAPSO au 03 74 18 21 44 ou par mail transports@ca-pso.fr.



LE TAD c'est quoi ?

C'est un service de bus pour faciliter vos déplacements au sein de la CAPSO mais aussi, entre centre bourgs du territoire. Il est limité à 20 déplacements par mois.

Un grand service à prix mini

Ticket unitaire : 2€.

Et avec le Pass sénior (20€ / an), et l'abonnement annuel (60€ / an) accompagnés d'une attestation, vos trajets TAD sont inclus !

Où acheter vos titres TAD ?

- En espace de vente Mouvéo situé La Station - Gare SNCF de Saint-Omer.
- Directement à bord du véhicule.

Plus d'info sur

<http://mouveo.ca-psy.fr/se-deplacer/transport-a-la-demande/>



Le covoiturage vous permet de diviser vos frais d'essence, de péage et de parking par 2, 3 et même plus !

Alors ne passez pas à côté de ce mode de

transport et lancez-vous !

Retrouvez l'ensemble des aires de covoiturage sur

<https://www.ca-psy.fr/services/mobilite/aires-covoiturage/>



Venez tester le service **MOUVELO**, ce nouveau service réalisé en partenariat avec l'association Défi Mobilité et la CAPSO.

Celui-ci s'adresse à tous les habitants de la CAPSO avec une prise en charge de votre matériel loué soit dans les locaux de Défi Mobilité soit au pôle territorial le plus proche de votre domicile (Aire sur la Lys, Théroutannes, Fauquembergues).

Vous avez également la possibilité de vous faire livrer le vélo à domicile (facturation du déplacement).

Pour en bénéficier de ce service rien de plus simple (sous réserve de matériel disponible), remplissez le formulaire sur

<http://mouveo.ca-psy.fr/mouvelo/>

Votre demande sera envoyée à Défi Mobilité qui prendra contact avec vous rapidement pour finaliser la démarche de location. (selon la disponibilité du matériel).

Au niveau des tarifs, il vous sera demandé une caution de 260€ (non encaissée) et un coût selon le matériel et la durée :

	Vélo de ville	Trotinette électrique / VTT	Vélo à assistance électrique
15 jours	15€	20€	30€
Un mois	25€	30€	50€
Un trimestre	45€	70€	120€

INFORMATIONS MUNICIPALES

DU CÔTÉ DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Carte d'identité / Passeport

Pour obtenir une **carte d'identité nationale** ou un **passport biométrique** vous devez prendre rendez vous dans une mairie équipée pour recevoir les demandes ; les plus proches étant la mairie d'Aire sur la Lys (03-21-95-40-40) et la mairie de Saint-Omer (03-21-98-40-88).

Ensuite une **pré-demande obligatoire** en ligne est à effectuer, à imprimer (ou noter le numéro à 10 caractères) et à apporter le jour de votre rendez vous accompagnée des pièces justificatives selon votre cas (plus d'informations sur le site du service-public.fr).



Une carte d'identité est valide pendant 15 ans. Elle est gratuite lorsque vous rendez l'ancienne carte. Si vous êtes dans l'incapacité de fournir votre ancienne carte d'identité (vol, perte...), 25€ vous sont demandés.



Un passeport est valide pendant 10 ans pour les adultes et 5 ans pour les mineurs.

Le coût du passeport est de :

- Pour les personnes majeures : 86€,
- Pour les mineurs de plus de 15 ans : 42€,
- Pour les mineurs de moins de 15 ans : 17€.

Autorisation de sortie de territoire



Depuis le 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie de territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal) en ligne (service-public.fr). Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

Inscription liste électorale

Inscription des jeunes de 18 ans

Vous entrez dans le cadre de l'inscription d'office, elle est donc automatique. (vérifier auprès de votre mairie que votre inscription est bien prise en compte).

Si toutefois l'inscription n'a pas pu avoir lieu, il est toujours possible de régulariser la situation auprès de la mairie ou du tribunal d'instance.

Inscription volontaire

Vous êtes nouvel arrivant, la demande d'inscription est indispensable : il n'y a pas

d'inscription automatique.

Comment procéder ?

- Soit en se rendant à la mairie avec les pièces exigées (pièce d'identité et d'un justificatif de domicile).
- Soit par courrier en envoyant à la mairie le formulaire cerfa N° 12669*02 téléchargeable sur service-public.fr, accompagné des pièces exigées.
- Soit par directement sur internet sur service-public.fr.



**VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR**



**INSCRIVEZ-VOUS
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES**

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT
SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 7 FÉVRIER 2020

(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12669*02 À TÉLÉCHARGER SUR SERVICE-PUBLIC.FR)

**ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020**



Recensement militaire

Obligatoire dès 16 ans

Démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est la deuxième étape du « parcours de citoyenneté » (la première étant l'enseignement de Défense prévu par la loi dans les programmes scolaires des classes de 3^{ème} et de 1^{ère}).

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer **dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire**. Pièces à produire pour le recensement : carte d'identité du jeune + livret de famille.

La Mairie (ou le consulat) vous remettra alors une **ATTESTATION** de recensement. **Il est primordial pour vous de la conserver précieusement, aucun duplicata ne sera fourni** car elle vous sera réclamée si vous voulez

vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée).

Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)

Elle constitue la 3^{ème} étape du « parcours de citoyenneté ». La JAPD est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date de recensement et l'âge de 18 ans.

C'est l'occasion d'avoir un contact direct avec la communauté militaire et d'y découvrir de multiples métiers et spécialités, civiles et militaires.

En fin de journée, un **CERTIFICAT** de participation vous est remis. Ce certificat obligatoire sera requis pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Pacs (Pacte Civil de Solidarité)



Les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune) ; soit à un notaire.

Enregistrement du Pacs en mairie :

Les partenaires doivent prendre rendez-vous.

Le jour du rendez-vous, les **deux** partenaires doivent se rendre munis des documents demandés. À la mairie, l'officier d'état civil vérifie les documents et les conditions légales, puis enregistre le PACS.

Mariage



Vous souhaitez vous marier à Racquinghem, le dossier est à retirer à la mairie puis à redéposer avec toutes les pièces justificatives.

L'annonce officielle du mariage est réalisée par la publication d'avis appelés *bans*.

Ils sont affichés à la porte de la mairie du mariage, ainsi qu'à celle des mairies où l'un ou l'autre des époux a son domicile, pendant 10 jours.

Le mariage est ensuite célébré à la mairie, dans une salle ouverte au public.

INFORMATIONS MUNICIPALES

DU CÔTÉ DE L'ÉTAT CIVIL

Naissances

Lucie BARAFFE	19 janvier
Timaël VEYER	24 février
Milo POURCHELLE	27 février
Cyrius LEDOUX	14 mars
Aubin GRAVE	7 avril
Marceau BOONE	28 avril
Charly CHIQUET	13 mai
Raphaël SMIS	2 juillet

Cyprien DECHERF	15 juillet
Loïs HANON	6 août
Léa REMOLEUX	12 septembre
Tom REMOLEUX	12 septembre
Eglantine CREPIN	2 octobre
Kurtys DUSSENNE	4 octobre
Louis MOTHERON	17 novembre
Armance DUFRENNE	30 novembre

Mariages

20 avril	Joannic CASTELAIN et Cindy THOOR
4 mai	Vincent BARBET et Amandine RINGOT
18 mai	Pierre TIERTANT et Camille DUMONT
15 juin	Grégory LEJEUNE et Karine BEAUCHAMP
13 juillet	Denis BAILLEUL et Barbara AMEDRO
27 juillet	Kévin RUDENT et Immen KIOUA
27 juillet	Nicolas TEITE et Laurianne MAYEUX
14 septembre	Kévin BOONE et Céline MONSTERLET



Décès

André DELOBEL	25 janvier
Alexa CAPPE	9 avril
Stéphane LECOCQ	19 avril
Paulette DENOYELLE	17 avril
Josiane PAVY	4 mai
Jeanne-Marie BART	5 mai
Eliane DELRUE	11 mai
Sophie DELRUE	19 juin

Lucienne DEBLOCK	2 juin
Ginette LEROY	16 juin
Nicole LECLERE	22 juin
Hervé PAUCHET	3 juillet
Jacques FAILLIE	9 août
Jean BLANQUART	26 août
Stéphane PAUCHET	10 septembre
Régis SPECQUE	23 novembre
Jean-Marc BECART	29 novembre



INFORMATIONS MUNICIPALES

PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

• Réunion du 14 février 2019

- Vente de terrains - Rue des Sapins.

Monsieur le maire informe que le groupe Chacun Chez Soi est fortement intéressé par l'achat de parcelles situées rues des Sapins. Ce groupe envisage de construire 5 logements qui seraient proposés à la location dans un premier temps avec option d'achat au bout de 3 ans en appliquant un rabais constitué par une partie des loyers versés.

Le Conseil Municipal décide de vendre les parcelles et fixe le prix de vente pour l'ensemble à 20 000€ HT. Les frais notariaux et de géomètre seront supportés par les acquéreurs.

- Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer - Reconstitution de l'aide aux primo-accédants 2019-2020.

Pour ce dispositif, une enveloppe de 300 000€ est réservée par le Conseil Régional pour la période 2019-2020. Elle permettra d'accompagner 50 ménages dans leur projet d'accession et d'amélioration de leur résidence principale. C'est dans ce contexte qu'il est proposé de reconduire l'aide à l'accession à la propriété destinée aux primo-accédants pour les années 2019-2020 en ajustant les critères d'éligibilité afin répondre aux deux dispositifs sous certaines conditions (voir compte rendu de réunion de conseil sur notre site internet).

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la subvention communale à 2000€ par logement.

- Fédération Départementale d'Energie – Demande de subvention

Le Conseil Municipal décide de solliciter la Fédération Départementale d'Energie pour l'obtention d'une subvention suite à une prestation d'assistance technique à la rénovation énergétique des installations d'éclairage extérieur pour 412 points lumineux d'un montant de 5463,12€ TTC.

• Réunion du 8 avril 2019

- Vote du taux des 3 taxes.

Taxe d'habitation : 12,06 %.

Taxe foncière bâtie : 19,05 %.

Taxe foncière non bâtie : 43,50 %.

- Budget primitif 2019 - Commune.

Section d'investissement équilibrée à 891812,08 €.

Section de fonctionnement équilibrée à 1510708,55€.

- Budget primitif 2019 - ALSH.

Section d'investissement équilibrée à 369,59€.

Section de fonctionnement équilibrée à 109 650,00€.

- Convention groupement de commandes - Entretien des terrains de sports.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de groupement de commandes avec les communes d'Aire/La lys et de Wardrecques concernant un marché de prestation de service pour l'entretien d'espaces verts et de terrains de sport. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

- Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer - Reconstitution de l'adhésion au service de Conseil en Energie Partagé.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui définit les modalités d'adhésion au service de Conseil en Energie Partagé (CEP) de la CAPSO et de la FDE 62. Les missions de ce CEP sont au nombre de trois :

- Réalisation et mise à jour d'un bilan énergétique détaillé du patrimoine communal (bâtiment, éclairage public et véhicule éventuellement).

- Assistance et définition d'un plan pluriannuel de réduction des consommations énergétiques visant à atteindre à minima 38 % d'économie d'énergie d'ici 2020 (par rapport à la situation de référence).

- Réalisation d'actions de premier niveau adaptées au contexte communal.

La convention aura une durée d'un an de juin 2018 à juin 2019. Pour la commune de Racquinghem, la participation financière au service CEP sera de 749€.

• Réunion du 27 mai 2019

- Demande d'emprunt - Caisse d'Epargne - Travaux d'investissement.

Le Conseil Municipal sollicite auprès de la Caisse d'Epargne Nord France Europe un emprunt de 400 000€. Les caractéristiques principales de cet emprunt sont les suivantes :

Conditions financières :



Montant emprunté : 400 000€.
Taux fixe sur 20 ans : 1,59 %.
Echéance trimestrielle constante : 5 846,91€.
Coût financier : 67 752,80€.

Caractéristiques :

Base de calcul des intérêts : 30/360.

Déblocage des fonds : Déblocage au plus tard 3 mois après édition du contrat (possibilité de déblocage 12 mois après édition du contrat).

Remboursement anticipé : Partiel ou total à chaque échéance moyennant une indemnité actuarielle.

Commission d'engagement : 0,20 % du montant emprunté avec un minimum de 300 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demande(s) de réalisation des fonds.

- Transport scolaire - Convention.

Monsieur le Maire donne lecture des tarifs transmis par les Voyages INGLARD pour la mise à disposition d'un bus pour l'année scolaire 2019/2020. Le tarif est de : 109€ TTC le lundi, mardi, jeudi et vendredi pour un bus matin et soir.

Le Conseil Municipal accepte la proposition transmise par les Voyages INGLARD et autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui sera établie après la redéfinition des points de montée.

- Logements rue de Roquetoire - Conventions d'occupation des locaux.

Le Conseil Municipal décide de maintenir un loyer de 530€ pour le 117 rue de Roquetoire. La durée du bail sera de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction sans dénonciation des parties. Le conseil décide d'instaurer un loyer de 600€ dès la fin des travaux pour le 119 rue de Roquetoire. La durée du bail sera de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction sans dénonciation des parties.

• Réunion du 3 octobre 2019

- Aménagement d'une aire de stationnement - Rue des Bruyères - Attribution du marché.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres a désigné le 17/09/2019 l'entreprise ALLIANCES TP comme attributaire du marché «Aménagement d'une aire de stationnement Rue des Bruyères» pour un montant de 88855,25€ HT. Après concertation, le Conseil Municipal valide le choix.

- ALSH - Participation de la commune de WARDRECQUES.

Par délibération 03/2017 en date du 02 mars 2017, la commune de Wardrecques est désignée «commune partenaire». Les familles bénéficient donc d'une grille tarifaire plus avantageuse. En contrepartie cette commune s'est engagée à participer aux dépenses de l'ALSH de Racquinghem. Le Conseil Municipal sollicite au vu des dépenses de l'année 2019 (juillet/août) de l'ALSH de Racquinghem, la commune de Wardrecques à hauteur de 4482,13€.

- ALSH - Participation de la commune de WITTES.

Par délibération 18/2019 en date du 27 mai 2019, la commune de Wittes est désignée «commune partenaire». Les familles bénéficient donc d'une grille tarifaire plus avantageuse. En contrepartie cette commune s'est engagée à participer aux dépenses de l'ALSH de Racquinghem. Le Conseil Municipal sollicite au vu des dépenses de l'année 2019 (juillet/août) de l'ALSH de Racquinghem, la commune de Wittes à hauteur de 1 403,56€.

- Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer - Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat et la maintenance des défibrillateurs - Adhésion de la commune.

- Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer - Adhésion au service commun de contrôle des autorisations du droit du sol.

Le 1er janvier 2019, la CAPSO a mis en place un nouveau service en charge du contrôle de la conformité des travaux avec les autorisations d'urbanisme délivrées à destination de ses communes. Ce service a pour mission d'assurer les prestations suivantes :

1. Assurer, à la demande des communes, le contrôle des chantiers et le constat des infractions liées au droit des sols.
2. Etablir un rapport technique circonstancié en cas d'infraction, qui sera transmis au Maire pour y donner suite dans le cadre de son pouvoir de police de l'urbanisme (régularisation ou verbalisation).
3. Verbaliser les infractions constatées et saisir directement le Procureur de la République.

Le Conseil Municipal valide l'adhésion au service commun de contrôle des autorisations des droits des sols et autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition du service à la commune, ainsi que ses conditions juridiques et financières.

RETROSPECTIVE DES EVENEMENTS

Décembre 2018





2019.....





RETROSPECTIVE DES EVENEMENTS



Départ
classe de
neige



Remise
chèque
du Téléthon



Concours



de chants



Animation organisée
par la bibliothèque



Inauguration
Lotissement
Herber



Parcours du
cœur



Cérémonie du
8 mai



Remise des
prix des
écoles



Kermesse du
14 juillet



Fête des écoles



Kermesse du 14 juillet



Draisienne Cyclo Club

RETROSPECTIVE DES EVENEMENTS



Fête du centre aéré



Ducasse du Pont d'Asquin



Ducasse du Pont d'Asquin



Accueil des nouveaux arrivants



Fête du village : randonnée



Fête du village :
brocante



Fête du village : spectacle



Fête du village : spectacle



Fête du village :



animations



Repas des aînés



Brocante
Comité des Fêtes

RETROSPECTIVE DES EVENEMENTS



Semaine bleue : départ des aînés à Aire sur la Lys pour un spectacle



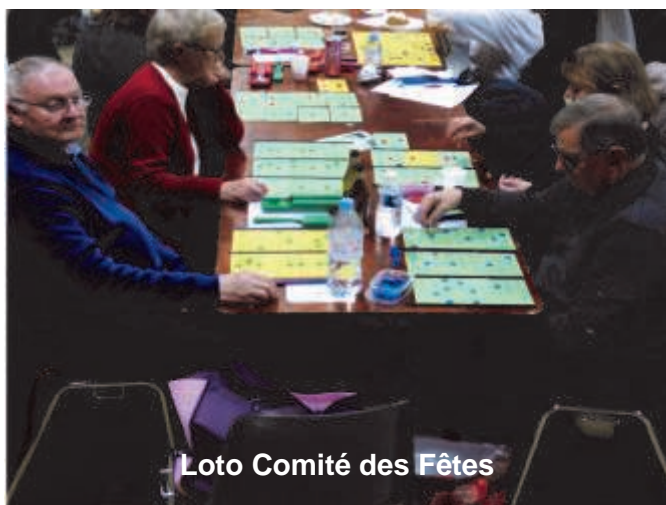
Cérémonie du 11 novembre - Dépôt de gerbe



Remise des diplômes des maisons fleuries



Remise des diplômes des médailles du travail



Loto Comité des Fêtes



Soirée des Sports : les nominés



Soirée des Sports : les nominés



Mise à l'honneur de 3 personnes

Julien PETIT est issu d'une famille de chasseurs. Il accompagne souvent son père et son frère à la chasse. Pour faire l'apprentissage du tir, JULIEN s'entraîne aux tirs aux plateaux d'argile (Ball-trap) et c'est là qu'il se fait remarquer par Jean DERVYN 21 fois champion de France. Julien prend alors une licence de tir et après 8 mois d'entraînement, il participe au championnat départemental de ball-trap à MAROEUIL près d'ARRAS dans la catégorie cadet. Durant toute l'épreuve, il marque des points et se classe premier mais juste à la fin un adversaire vient lui coiffer sur le poteau la 1er place pour un point. Il termine donc deuxième de ces championnats déçu mais fier d'avoir décroché une médaille.

Sandrine DURIEZ est éleveuse canin à RACQUINGHEM « La Pyramide des Joyaux » depuis 2008, elle élève des Staffordshire Bull-terrier. Elle compte aujourd'hui sept spécimens. En 2018 lors des championnats du monde qui se déroulaient à Amsterdam, sa chienne Nefertiti a terminé 3ème et sa petite Ilda a été sacrée meilleur chiot de la race. Cette année pour la 1ère fois elle participe au salon de l'agriculture à Paris. Elle revient récompensée : son chien JAGUAR fini 3EME dans sa catégorie et ses trois chiens présentés en catégorie lot d'affixe (qui représente l'élevage) terminent à la 2ème place.

Jean-Paul DANDEL pratique le tir à l'arc à la perche verticale dans le club de Racquinghem depuis 1993, il a vu passer Messieurs LEFAIT Daniel, DEICKE Pascal, DARQUES Jean-Paul et aujourd'hui monsieur MAQUAIRE Dominique qui a repris les rênes du club. Pendant toutes ces années, il en a abattu des oiseaux (blocs en bois surmontés de plumes), il a même été plusieurs fois roi mais cette année, il a encore fait mieux, il vient d'être sacré champion de France Vétéran à EPERLECQUES après 3 tirs au matin et 4 l'après-midi.

ENFANCE ET JEUNESSE



THEME CENTRE AERE DES ARTISTES EN HERBE!...

Cirque, danse, peinture, musique, théâtre,
sculpture, cinéma, photo...
Autant d'activités qui permettent à l'enfant
de s'exprimer autrement, de se découvrir
des aptitudes nouvelles
et finalement de s'épanouir dans les
apprentissages et la création...



VACANCES D'HIVER

SEMAINE 1 : 43 enfants
SEMAINE 2 : 30 enfants

AU PROGRAMME

REALISATION PINGOUIN PENSE BÊTE
ET DE MARIONNETTES A DOIGTS
INITIATION PHOTO
REALISATION SUCETTES CHOCO ET
GAUFRES
GRAND JEU REMISE EN FORME DES
ARTISTES ET CABARET SPECTACLE
SORTIE A L'AMGA A ARQUES ET AU
CIRQUE EDUCATIF DE DOUAL...

VACANCES DE PRINTEMPS

SEMAINE 1 : 39 enfants
SEMAINE 2 : 30 enfants

AU PROGRAMME

REALISATION ŒUF/POUSSIN DE Pâques
CONFECTION TIRAMISU/BROCHETTES DE
FRUITS
GRAND JEU LA VOIX PERDUE ET WILLIAM LE
LAPIN
AU PAYS DES MERVEILLES
BALADE EN BATEAU DANS LES MARAIS ET
CENTRE
EQUESTRE ST MARTIN AU LAERT

VACANCES D'ÉTÉ (5 semaines)

115 / 149 / 130 / 111 / 85 enfants

AU PROGRAMME

ACTIVITE MANUELLE L'ART ABSTRAIT / LA
BOBINE DE FILM / GRAND JEU PYRAMIDE
DES ARTISTES / BIENVENUE AU MUSEE /
SORTIE BELLEWAERDE / LASERGAME ET
BIEN D'AUTRES ACTIVITES ONT FAIT LE
BONHEUR DES ENFANTS ...

VACANCES D'AUTOMNE

SEMAINE 1 : 52 enfants
SEMAINE 2 : 27 enfants

AU PROGRAMME

FABRICATION D'UN HERISSON ET
GUIRLANDE HALLOWEEN
REALISATION SOUPE AUX LEGUMES
ET
DEGUSTATION DE FRUITS
GRAND JEU TOP CHEF ET VISITE DU
MUSEE
PARC RECREATIF CLOWNLAND ET
CENTRE EQUESTRE BLENDÉCQUES





ENFANCE ET JEUNESSE

LE CARNAVAL à l' école maternelle, dans la classe de Me Waryn

A partir de l' album BOUCLE D' OR et LES TROIS OURS, nous avons décidé avec les enfants de se déguiser : les filles en Boucle D' OR, et les garçons en OURS.

Durant toute la semaine, par atelier, chaque enfant a confectionné son masque.

Ensemble, nous avons préparé la pâte à crêpe, et c' est Anouk qui a fait cuire les crêpes, ensuite, nous les avons dégustées. QUEL REGAL !!!

Nous nous sommes tous déguisés et avons dansé dans la salle de jeux !!! Quelle belle journée !!!



Le jardinage en petite section (maternelle)

Le printemps revenu, les enfants de petite section en ont profité pour faire des plantations dans les carrés potagers de l' école. C' est donc munis de leurs pelles et de leur arrosoir que les enfants ont retourné la terre, semé, planté et arrosé les graines : courgettes, potirons, tournesols et beaucoup de jolies fleurs...



Le projet de la classe de Grande Section : le tour du monde.

Nous avons découvert plusieurs pays : la France, l' Angleterre, l' Italie, Madagascar et le Kenya pour l' Afrique, le Brésil et la Chine. Cela nous a permis d' apprendre plein de choses, et même de goûter un petit-déjeuner anglais !

Nous avons aussi eu la chance de pouvoir bénéficier de plusieurs séances avec un intervenant du conservatoire de Saint-Omer, Alexandre Noclain, qui est venu nous voir chaque semaine dans l' école afin de faire un projet musical avec nous. Nous avons mis en son l' album de jeunesse Baobonbon. Les élèves de moyenne section ont eux aussi mis un album en son, et nous avons pu présenter notre travail aux parents un soir après l' école.



Spectacle de Danse à la salle Balavoine CE1-CE1/CE2-CE2

Le jeudi 7 février 2019 au matin, nous sommes allés en bus voir un spectacle de danse à la salle Balavoine. Deux danseurs étaient sur scène : Julie et Alexandre.

Le spectacle racontait l'apparition de la vie sur la Terre. Il n'y avait pas de paroles, seulement de la musique et des jeux de lumière.

Au début du spectacle, les danseurs étaient déguisés pour imiter les extraterrestres.

A la fin, nous avons pu rencontrer les danseurs et le chorégraphe et leur poser toutes nos questions.

Ce spectacle nous a beaucoup plu ! Notre moment préféré, c'était lorsque les danseurs ont imité les animaux. C'était génial !

Classes orchestres

Au cours de l'année scolaire 2018-2019 et dans le cadre du projet "Orchestre à l'école" les élèves de cycle 3 de l'école élémentaire Les Landes ont, une nouvelle fois, profité de l'enseignement de la musique. Une heure par semaine, ils ont appris à jouer d'un instrument à vent ou à percussions. Ils ont été encadrés par des professeurs du Conservatoire de la CAPSO.

Le jeudi 6 juin 2019, les élèves de CM2 de Mr Bultel et de Mme Hetroit ainsi que les élèves de CM1 de Mme Mordacq et de Mr Ranson ont montré leurs progrès et leur savoir-faire sur le parvis du Moulin à Café de Saint-Omer. A cette occasion, ils ont également rencontré les autres classes orchestres du secteur et notamment celle d'Eperlecques avec qui ils ont partagé un morceau.

Cette représentation n'a pas été la seule au cours de l'année. Ils ont joué devant les autres élèves et devant leurs parents dans l'enceinte de l'école. Les CM2 ont aussi eu la chance de se produire lors du concert de fin d'année du Conservatoire à la salle du Manège d'Aire-sur-la-Lys en juillet 2019.

Cet apprentissage de la musique se poursuit en 2019-2020.

Il constitue un réel atout pour les élèves et certains d'entre eux ont même décidé de se perfectionner en s'inscrivant au Conservatoire.



Classe de neige CM1 et CM2

Les élèves se sont rendus début janvier dans la vallée d'Arves en Savoie pour découvrir un autre milieu : celui des Alpes et de la montagne.

Tout d'abord, ils ont pu s'adonner aux joies de la neige et de la glisse en pratiquant journalièrement le ski alpin. Ils ont également été initiés à la luge et à la randonnée en raquettes.

Ensuite, ils ont pu visiter le Musée d'Antan, le Musée Opinel et une fromagerie.

Enfin, en veillées, ils ont rencontré un authentique conteur savoyard, une journaliste animalière ainsi qu'un cristallier et participé à des jeux musicaux, à des jeux de société et même à une boum.

C'est peut-être avec crainte que certains avaient quitté papa et maman, mais c'est surtout avec le sourire qu'ils sont revenus ! Ce fut un voyage qui a permis aux enfants de grandir et de s'épanouir !





ASSOCIATIONS



DECLIC PHOTO

Le PC club a vécu. Originellement créé (le 8 janvier 1991) pour promouvoir l'informatique il aura connu toute l'évolution de l'informatique à travers les nombreuses activités qu'il a proposées. Nombreux ont été ses adhérents de tous âges à tel point que le club ouvrait deux fois chaque semaine et même parfois avec deux ateliers différents pour satisfaire la diversité des besoins. De la programmation au D.O.S. en passant par le traitement de textes, le tableur, les bases de données, la P.A.O., la découverte d'internet, la messagerie électronique, la conception de sites Web, le montage de films (pour la cérémonie des vœux), le traitement des photos numériques...28 ans se sont écoulés.

L'outil informatique a considérablement évolué au cours de ces années, de nombreux logiciels sont nés, de nombreuses applications sont apparues apportant la convivialité là où l'austérité du début régnait rendant l'utilisation moins rébarbative. N'oublions pas que derrière cette facilité ou simplicité apparente se dissimule le travail de programmeurs...

Depuis 10 ans un groupe de photographes s'est constitué et maintenu alors que la demande de soutien informatique s'estompait. Le club aurait pu continuer à fonctionner ainsi car ses statuts assez larges le permettaient. Mais il fallait tenir compte de l'aspiration de ce nouveau noyau plus préoccupé par le côté artistique de la photo que par son traitement logiciel.

Donc nous avons décidé d'écrire de nouveaux statuts plus en adéquation avec notre activité de club photo et de changer notre nom pour un autre plus évocateur.

C'est ainsi qu'est né le 31 juillet 2019 Déclic Photo.

Nous nous réunissons les mardis de 19H à 20H30 maintenant dans les locaux de l'ancienne bibliothèque et consacrons nos séances à préparer nos expositions et concours avec tout le travail inhérent : examen des photos, critique constructive orientée vers l'amélioration, conseils ou échanges techniques pour la prise de vue mais également l'impression et l'encadrement.

La 10ème exposition photo dans la commune a eu lieu les 23 et 24 novembre 2019 avec le thème « Ouverture-Fermeture », celle de 2020 se déroulera les 28 et 29 novembre avec « Histoire d'eau ».

Vous souhaitez nous rejoindre écrivez- nous à

declicphoto62@laposte.net





TIR A L'ARC

La société a pour objet la pratique du tir à l'arc, afin de faire connaître une tradition. Le tir à l'arc sur perche verticale est d'amener un maximum de personnes à cette pratique pour la transmettre aux générations futures.

Sa durée est illimitée, pour tout âge de 6 à 90 ans.

Pour pratiquer ce sport, il faut être licencié à la société et cela coûte pour

- un adulte : 27 € / an,
- un enfant : 17 € / an.

Nous organisons 2 tirs de championnat tous les ans ainsi que le tir du roy en avril.



Ce sport se pratique toute l'année, nous faisons des tirs d'entraînement tous les vendredis soir de 17h30 à 20h00.

Dans l'année, nous sommes amenés à nous déplacer dans diverses sociétés pour des tirs de coupes.

Il y a aussi différents championnats (de France toutes catégories, des jeunes, des vétérans et des dames).

Le bureau se compose de :

- Maquaire Dominique,
président
06/61/04/14/07
- Maquaire Marina,
Secrétaire
- Jonckère Delphine,
trésorière



La société compte en 2019, 31 adhérents sportifs et loisirs confondus.



UN PEU DE CIVISME...

NOS ANIMAUX DE COMPAGNIE

“Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive” .

Nous vous rappelons que les aboiements de chien peuvent faire l'objet d'une contravention de troisième classe (montant maximal : 450 €), conformément à l'article R1337-7 du Code de la Santé Publique.

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.



Tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 €).

PLANTATIONS ET ENTRETIEN DES HAIES

Distances à respecter pour les plantations :

- 50 cm par rapport à la propriété voisine pour des arbres de moins de 2 mètres.
- 2 mètres par rapport à la propriété voisine pour les arbres de plus de 2 mètres.



USAGE DE MATÉRIEL BRUYANT



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur niveau sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, etc... Même si aucun arrêté municipal ne réglemente le bruit dans la Commune, nous vous invitons à respecter les horaires suivants :

• Du lundi au samedi de 8h30 à 12 heures et de 13h30 à 20 heures,

- Les dimanche et jours fériés de 10 à 12 heures


ENTRETIEN DES JARDINS

Le jardinage est pour certains plus qu'une occupation, c'est un vrai plaisir. Pourtant il arrive que les végétaux créent un conflit avec les voisins. L'occupant du jardin doit nécessairement entretenir et tailler les végétaux qui pourraient « déborder » sur la voie publique ou chez le voisin. Les terrains non entretenus peuvent devenir une véritable nuisance pour le voisinage : pousse de chardons et dispersion de leurs graines aux alentours.

L'échardonnage est obligatoire **avant le 14 juillet**. Nous demandons à chacun de procéder au nettoyage des parcelles qui pourraient contaminer les parcelles voisines.

Les articles L. 2212-2 et L.2213-25 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisent le maire à adresser aux propriétaires une mise en demeure de défrichage, de nettoyage du terrain ou d'abandon de déchets.

Sachez enfin que votre voisin peut exiger que vous coupiez les branches de votre arbre qui dépassent



sur sa propriété et ce, qu'elle qu'en soit sa hauteur, qui s'étendent chez le voisin.

Les feux « dits de jardins » font l'objet d'un principe général d'interdiction sur l'ensemble du territoire régional. Le brûlage des déchets verts produits par les ménages (tontes de pelouses, branchages issus de la taille des arbres et arbustes, feuilles, etc.) est interdit par les règlements sanitaires départementaux. En cas de non-respect de cette interdiction, une amende pouvant aller jusqu'à 450 € peut être imposée.



"Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie".

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Chacun doit apporter son concours au maintien de la propreté des voies publiques, en nettoyant et en balayant les trottoirs et caniveaux devant chez lui. De même, les riverains sont tenus de nettoyer (mauvaises herbes, papiers, ...) le trottoir longeant leur habitation. Quand de la neige ou du verglas restent sur le trottoir devant une maison individuelle, c'est à l'occupant de cette maison de le nettoyer pour éviter les mauvaises chutes. L'absence d'entretien peut engager la responsabilité en cas d'accident devant chez soi, telle que la chute d'un piéton par exemple.

HALTE A LA POLLUTION

Le règlement sanitaire départemental précise qu'il est formellement interdit de déverser l'huile de vidange dans les égouts, de même que les peintures, les colles, les graisses ou autres produits encrassants. Ces produits doivent être déposés en déchèterie.

DECHARGES SAUVAGES

Faire des travaux chez soi, c'est bien ! Mais lorsqu'ils sont terminés, on doit déposer ses gravats à la déchèterie. C'est gratuit. Le dépôt sauvage coûte cher à la commune.

RESPECTER LE STATIONNEMENT ET LA VITESSE

La limitation de vitesse : respectez-la...

Le stationnement, quelques rappels :

Le stationnement est dangereux (- 3 points...) à proximité des intersections, virages, sommets de côtes.

Le stationnement est gênant (contravention de 2ème classe) :

- sur les trottoirs, passages piétons, pistes cyclables, les arrêts de bus ;
- devant les entrées carrossables des immeubles, y compris pour le propriétaire ;
- à proximité des panneaux de signalisation routière ;
- au droit des bouches d'incendie ;
- sur les emplacements réservés aux véhicules arborant un macaron GIG ou GIC ;
- en double file ;
- et aussi, dans le couloir menant au groupe scolaire, réservé exclusi-vement au bus.

Un parking est prévu pour le stationnement.

Respectez les encadrements de stationnement (surtout rue des Bruyères).



UN
BONJOUR
FAIT PARFOIS, UN
BON JOUR

LE RESPECT,
TOUS ACTEURS,
TOUS CONCERNÉS.

RAPPEL PISTE CYCLABLE RD 943

Cyclistes : pour votre sécurité empruntez la piste cyclable !
Riverains : vous n'êtes pas prioritaire, laissez passer les cyclistes !
Stationnement interdit sur les pistes !

**Nous vous remercions
pour votre compréhension
et votre civisme.**



MANIFESTATIONS 2020

VENDREDI 3 JANVIER
CÉRÉMONIE DES VOEUX
18h30 - Salle Jean Lefebvre

DIMANCHE 12 JANVIER
BROCANTE
du Comité des Fêtes
Salle Jean Lefebvre

SAMEDI 18 JANVIER
SÉMINAIRE AAE
Judo Club
Dojo et Salle Jean Lefebvre

SAMEDI 1er FÉVRIER
SOIRÉE COUNTRY
Salle Jean Lefebvre

DIMANCHE 9 FÉVRIER
LOTO
Organisé par les Lion's Darts
Salle Jean Lefebvre

SAMEDI 7 MARS
CONCOURS DE CHANT
Organisé par le Comité des Fêtes
Salle Jean Lefebvre

SAMEDI 7 MARS
CONCOURS DE CARTES
Organisé par le Club Joie de Vivre
Salle Communale

SAMEDI 14 MARS
LOTO
Organisé par l'école « Les Landes »
Salle Jean Lefebvre

DIMANCHE 15 MARS
ELECTIONS MUNICIPALES
Salle Communale

SAMEDI 21 MARS
KARATE - STAGE
MULTI-DISCIPLINES
Dojo et Salle Jean Lefebvre

DIMANCHE 22 MARS
ELECTIONS MUNICIPALES
Salle Communale

SAMEDI 4 AVRIL
DIMANCHE 5 AVRIL
OPEN DEPARTEMENTAL
KARATE
Dojo et Salle Jean Lefebvre

DIMANCHE 5 AVRIL
TIR DE CHAMPIONNAT
Terrain de Tir à l'arc

DIMANCHE 5 AVRIL
MARCHE
Organisée par la Gym Détente
Rendez-vous Salle Communale

VENDREDI 10 AVRIL
PARCOURS DU CŒUR
DES ECOLES

DIMANCHE 12 AVRIL
LOTO
Organisé par les Lion's Darts
Salle Jean Lefebvre

DIMANCHE 19 AVRIL
APRES-MIDI JEUX DE
SOCIÉTÉ
Organisée par la Ch'tite Country
Salle Communale

SAMEDI 25 AVRIL
SOIRÉE ANNEES 80
Organisée par Force de Vaincre
Salle Jean Lefebvre

DIMANCHE 26 AVRIL
LOTO
Organisé par Force de Vaincre
Salle Jean Lefebvre

DIMANCHE 26 AVRIL
PARCOURS DU CŒUR
Rendez-vous Salle Communale

SAMEDI 23 MAI
CONCOURS DE
PETANQUE
Jet du but 15h
Boulodrome Albert Defebvin

SAMEDI 30 MAI
DIMANCHE 31 MAI
SALON DES ARTISTES
Salle Jean Lefebvre

SAMEDI 6 JUIN
FÊTE DU JUDO
Dojo et Salle Jean Lefebvre

SAMEDI 13 JUIN
CONCOURS DE CARTES
Organisé par le Club Joie de Vivre
Salle Communale

VENDREDI 19 JUIN
FÊTE DES ECOLES
Salle Jean Lefebvre

SAMEDI 4 JUILLET
TIR DE CHAMPIONNAT
Terrain de Tir à l'arc

DIMANCHE 5 JUILLET
CONCOURS D'AGILITY
Terrain Club canin

DIMANCHE 12 JUILLET
LA DRAISIENNE
Organisée par le Cyclo Club
Rendez-vous dès 7h
Salle Jean Lefebvre

MARDI 14 JUILLET
KERMESSE - ANIMATION
FEU D'ARTIFICE
organisés par le Comité des Fêtes



SAMEDI 25 JUILLET
30 ANS DE L'A.L.S.H

Spectacle des enfants
Salle Jean Lefebvre

SAMEDI 1er AOÛT
DIMANCHE 2 AOÛT
DUCASSE DU PONT
D'ASQUIN

BROCANTE
RUE DU CHOQUEL
organisée par le Comité des Fêtes

MARDI 18 AOÛT
DON DU SANG
Salle Jean Lefebvre

MERCREDI 19 AOÛT
COUPE D'ARTOIS
Terrain de Tir à l'arc

VENDREDI 11 SEPTEMBRE
ACCUEIL DES
NOUVEAUX ARRIVANTS
19h - Salle Communale

SAMEDI 12 SEPTEMBRE
CONCOURS DE
PETANQUE
Jet du but 15h
Boulodrome Albert Defebvin

SAMEDI 12 SEPTEMBRE
CONCOURS DE PÊCHE
Etang communal

DIMANCHE 13 SEPTEMBRE
FÊTE DU VILLAGE
Organisé par le Comité des Fêtes
Jean Lefebvre

SAMEDI 19 SEPTEMBRE
LOTO
Organisé par Force de Vaincre
Salle Jean Lefebvre

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE
REPAS DANSANT

Organisée par Force de Vaincre
Salle Jean Lefebvre

SAMEDI 26 SEPTEMBRE
REPAS DES AÎNES
Rendez-vous 12h
Salle Jean Lefebvre

SAMEDI 10 OCTOBRE
CONCOURS DE CARTES
Organisé par le Club Joie de Vivre
Salle Communale

SAMEDI 10 OCTOBRE
JOURNEE DE PÊCHE
AU PROFIT DU
TELETHON

Organisée par le Club de Pêche
Etang Communal

SAMEDI 10 OCTOBRE
REPAS J.S.R
Organisé par le Club de foot
Salle Jean Lefebvre

DIMANCHE 18 OCTOBRE
BROCANTE
Organisée par le Comité des Fêtes
Salle Jean Lefebvre

DIMANCHE 25 OCTOBRE
TELETHON CYCLO CLUB
Salle Communale

SAMEDI 31 OCTOBRE
LOTO
Organisé par l'école « Les Landes »
Salle Jean Lefebvre

MERCREDI 11 NOVEMBRE
ARMISTICE 14-18
Dépôt de gerbes
Remise des diplômes des médailles
du travail
Remise des prix des maisons
fleuries

SAMEDI 14 NOVEMBRE
LOTO

Organisé par le Comité des Fêtes
Salle Jean Lefebvre

SAMEDI 21 NOVEMBRE
DIMANCHE 22 NOVEMBRE
MARCHE DE NOËL
Organisé par Force de Vaincre
Salle Jean Lefebvre

SAMEDI 28 NOVEMBRE
DIMANCHE 29 NOVEMBRE
EXPO PHOTOS
Organisée par Déclic Photo
Salle Communale

DIMANCHE 29 NOVEMBRE
BROCANTE
Organisée par le Judo Club
Salle Jean Lefebvre

VENDREDI 4 DECEMBRE
SOIREE DES SPORTS
19h - Salle Jean Lefebvre

SAMEDI 5 DECEMBRE
TELETHON
Salle Jean Lefebvre

VENDREDI 18 DECEMBRE
SPECTACLE DE NOËL
DES ECOLES
Salle Jean Lefebvre

SAMEDI 19 DECEMBRE
TOURNEE DU PÈRE NOËL
dans les rues du village

JEUDI 31 DECEMBRE
REVEILLON DE LA
SAINT-SYLVESTRE
organisé par le Comité des Fêtes
Salle Jean Lefebvre



Bernard Idzik, Maire,

*les membres du
Conseil Municipal*

et l'ensemble du Personnel Communal

Vous présentent leurs meilleurs voeux

pour l'Année 2020